



# PROFIL *Express*

Le 26 janvier 1998

## **Le point sur le 6 % et sur le projet de convention collective**

Notre projet de convention collective a été entériné par les membres lors de l'assemblée générale du 15 décembre. Ce projet est le résultat des travaux du comité de négociation et des consultations auxquelles vous avez tous été conviés par l'entremise de vos représentants de section. Le projet a été présenté à la partie patronale qui nous a signifié qu'elle voulait d'abord négocier le 6 %. Nous tenterons tout de même de négocier parallèlement les deux dossiers.

Comme vous le savez, avant les Fêtes, le Premier ministre a menacé d'adopter une loi spéciale qui instaurerait un mécanisme d'arbitrage pour le cas où les villes et les syndicats n'arriveraient pas à s'entendre sur le 6 %. La date-butoir fixée tout d'abord au 31 janvier a été reportée au 16 février en raison de la tempête de verglas qui a paralysé les activités de nombreuses municipalités.

Rappelons que la menace de cette loi spéciale change la donne dans la mesure où nous avons maintenant la certitude que nous ne pouvons échapper à une ponction de 6 %. Par contre, les balises sont clairement posées alors qu'elles ne l'étaient pas auparavant. Nous savons que tout élément pouvant réduire les coûts de main-d'oeuvre peut être mis à contribution dans le calcul du 6 %. Des éléments tels que les surplus des caisses de retraite, identifiés par Lucien Bouchard lui-même, les programmes de départ volontaire ou les gains de productivité peuvent être mis à contribution. D'ailleurs, les quelque 50 municipalités qui sont parvenues à un règlement, l'ont fait à partir de l'un ou l'autre ou d'une combinaison de ces éléments. Le traitement des employés n'a pas été touché.

Or, au cours des quelques discussions très sommaires que nous avons eues avec la Ville, il n'a été question que de réduction de la contribution de la Ville à la caisse de retraite et au régime d'assurances ou même de coupure de notre salaire. La Ville s'est montrée absolument fermée à toute autre avenue. Mais elle doit maintenant changer d'attitude,

sinon elle risque de voir son projet refusé par l'arbitre. Tout comme le nôtre d'ailleurs, si nous n'arrivons pas à nous entendre. En fait, il n'est de l'intérêt de personne d'aller en arbitrage.

Il est vrai que la menace d'une loi d'exception accroît la pression. Nous sommes devant l'évidence d'une coupure de 6 %. Mais il n'y a pas lieu de paniquer, nous avons encore tout le temps nécessaire pour bien nous préparer. Avant le congé de Noël, le comité de négociation s'est réuni pour faire le point sur la situation et il a été décidé qu'un sous-comité élaborerait divers scénarios pour réduire les coûts de main-d'oeuvre. Le sous-comité a maintenant commencé ses travaux et les résultats vous seront transmis dès qu'ils seront terminés. Dans un premier temps, les pistes privilégiées sont celles de la productivité, des surplus d'opération de la caisse de retraite, de l'attrition et des programmes de départ volontaire.

Avant les Fêtes, les cols blancs et les cols bleus avaient commencé à discuter directement avec Québec plutôt qu'avec la Ville. Les pourparlers étaient assez avancés et il était question qu'une bonne partie du règlement des cols bleus se fasse à partir de gains de productivité. Les pourparlers n'ont pas encore repris en raison de la tempête, mais ils devraient reprendre sous peu. Nous comptons les laisser aller de l'avant tout en faisant nos devoirs de notre côté. Au cours des négociations passées, le temps a toujours été notre allié, et ce constat est encore valable.

Nous avons eu vent que certaines personnes ont eu des problèmes avec l'approbation des codes de temps durant la tempête de verglas entre le 9 et le 16 janvier. Si tel est votre cas, n'hésitez pas à appeler au syndicat au 845-9646. Veuillez prendre note que le temps supplémentaire effectué durant la période d'urgence doit être réclamé et il sera payé et non versé dans la banque de temps compensé. Ceci est également valable pour les professionnels ayant l'horaire annuel (1820). Par ailleurs, veuillez prendre note que la prochaine assemblée générale statutaire se tiendra le 24 mars prochain.